

GARANTIE STANDARD SUR LE MOTEUR

EPA 17 et plus récent, modèle de l'année 2024

Prevost, une division de Groupe Volvo Canada Inc. et Prevost Car (US) Inc. (« Prevost ») garantit certaines composantes des moteurs neufs Volvo D13 aux normes EPA 17 et plus récentes sur les émissions dont sont équipés ses autocars neufs contre tout défaut de matériel et de fabrication pendant les périodes précisées, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien et sous réserve que toutes les règles d'entretien et d'inspection de Prevost aient été respectées. Consultez votre Centre de service Prevost local ou votre fournisseur de service autorisé pour connaître les procédures d'entretien et d'inspection recommandées. Toutes les périodes de garantie sont calculées à partir de la date de mise en service du véhicule. Toute couverture est uniquement pour les pièces et la main-d'œuvre sous réserve des inclusions, limitations et exclusions indiquées.

LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DE CETTE GARANTIE FIGURENT SUR CE CERTIFICAT. CES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS SONT IMPORTANTES ET DOIVENT ÊTRE LUES ET COMPRIS.

Cette garantie s'applique uniquement aux moteurs Volvo D13 neufs répondant aux exigences d'émission EPA 17 et plus récentes dans un autocar Prevost modèle de l'année 2024, neuf utilisé aux États-Unis et au Canada.

Couverture standard des composantes de moteur Volvo : 24 mois/kilométrage illimité, sauf indication contraire.

Couverture des principaux composants : 60 mois ou 804 672 km (500 000 miles), selon la première éventualité.

L'UTILISATION D'UN CARBURANT, D'UNE HUILE MOTEUR OU D'UN LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT INADÉQUAT OU NON APPROUVÉ ANNULERA LES GARANTIES DU MOTEUR ET DU SYSTÈME DE POST-TRAITEMENT (FILTRE À PARTICULES DIESEL). LES MOTEURS VOLVO À ÉMISSIONS EPA 17 ET PLUS RÉCENTS NÉCESSITENT L'UTILISATION D'HUILE MOTEUR DIESEL HAUTE PERFORMANCE VDS 4.5, DE CARBURANT DIESEL À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE (ULSD) ET D'UN LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT VCS2.

L'UTILISATION DE FLUIDES AUTRES QUE LE FLUIDE D'ÉCHAPPEMENT DIESEL CERTIFIÉ API (DEF) COMPROMETTRA LES PERFORMANCES DU SYSTÈME DE POST-TRAITEMENT, AUGMENTERA LES ÉMISSIONS ET POURRA AVOIR UN IMPACT SUR LES GARANTIES DE PRODUIT DE CE VÉHICULE.

Voir le tableau suivant pour les couvertures spécifiques :

LISTE DES COMPOSANTES DE BASE MOTEUR COUVERTES INCLUSIONS ET LIMITATIONS

24 mois/kilométrage illimité

Amortisseurs de vibrations et boulons	
Arbre à cames, chapeaux et boulons	Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des valves et des injecteurs ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas couverts.
Bielles, chapeaux et boulons	
Boîtier de filtre à carburant	Exclut : Filtres
Boîtier de filtre à huile	Exclus : Filtres à huile. Inclus : toutes les vannes de contrôle et tous les capteurs contenus dans le boîtier du filtre à huile.
Bloc-cylindres	Inclus : moulage, capuchons principaux, boulons
Capteurs (sur le moteur)	Inclus : température du liquide de refroidissement, pression du carter, température et pression EGR, niveau et température huile moteur, pression de l'huile moteur, calage/régime du moteur (volant d'inertie), température et pression - capteur d'air du collecteur d'admission, pression du jet de refroidissement du piston.
Carter d'huile	
Châssis d'échelle	
Chauffe-blocs cylindres	
Collecteur d'admission et ensemble de l'accélérateur	
Collecteur d'échappement	Inclus : moulage, joints d'étanchéité, bagues ou enveloppes
Composantes EGR (recirculation des gaz d'échappement)	Toutes les composantes, y compris les colliers, vanne de contrôle, vanne EGR du réseau de contrôle (CAN), refroidisseur, raccords, joints, mélangeur, tuyaux, capteur de température de sortie du refroidisseur d'air de suralimentation (CAC Out) et faisceau de câblage EGR.
Compresseur d'air	Inclus : pignon et boulons de montage
Couvercle de conduit de refroidissement	

LISTE DES COMPOSANTES DE BASE MOTEUR COUVERTES INCLUSIONS ET LIMITATIONS**24 mois/kilométrage illimité**

Couvercle d'engrenage et plaque de montage	
Couvercle de soupape	
Culasses de soupapes (pont) et goupilles	Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des soupapes ne sont pas couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont PAS couverts.
Démarrreur	
Engrenages	Engrenages à lubrification interne uniquement (distribution et renvoi)
Ensemble culbuteur et arbre	Inclus : relais de préchauffage, bornes, câbles d'alimentation. Installé en usine uniquement.
Ensemble de soupapes	Inclus : Guides, garants, rotateurs, sièges, ressorts, soupapes ; les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des soupapes ne sont pas couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont PAS couverts.
Ensemble filtre à particules diesel (DPF)/ Catalyseur d'oxydation diesel (DOC)/ Réduction catalytique sélective (SCR)	Inclus : injecteur d'hydrocarbures de post-traitement (AHI), faisceau de câblage de post-traitement, dispositif de contrôle de post-traitement, tuyau diffuseur (montage AHI), conduites de carburant vers l'injecteur AHI, soupape d'arrêt AHI, capteur de pression de carburant AHI, capteur de température pré-catalyseur, capteur de température post-catalyseur, capteur de température DPF en aval, capteur de pression différentielle DPF, capteur de particules, ensemble SCR, ensemble de pompe DEF (vanne d'inversion de pompe, capteur de pression de pompe), injecteur DEF, vanne de commande de chauffage du réservoir DEF, capteur de NOx (entrée et sortie SCR), capteur de température SCR en aval (T4).
Ensemble piston	Inclus : buses de refroidissement, chemises, pistons, anneaux
Ensemble pompe à eau	
Ensemble tendeur de courroie de ventilateur	Exclus : courroies de ventilateur
Ensemble turbocompresseur	Inclus : Module d'actionneur VGT
Ensemble ventilation du carter	
Harnais électrique EA fourni avec le moteur	De l'ECU aux capteurs, injecteurs et actionneurs
Joints, joints d'étanchéité, joints toriques, mastic de silicone	
Mécanisme de frein moteur (VEB)	Inclus : Valve de contrôle VEB et culbuteurs VEB (installés en usine uniquement)
Moyeu de vilebrequin	
Pompe à huile	
Pompe de direction assistée	
Pompe de transfert de carburant	
Poulies folles	
Préchauffeur	Installé en usine uniquement. Inclus : relais de préchauffage, bornes et câbles d'alimentation
Refroidisseur d'huile	Refroidisseur d'huile à moteur uniquement
Remorquage	Le service de remorquage/assistance routière pour les pannes de moteur couvertes par la garantie est limité à 24 mois/kilométrage illimité, et à un seul remorquage par incident jusqu'au centre de réparation le plus proche. Les frais supérieurs à 1 000 \$ ne sont pas couverts, sauf si le PASS (Prevost Action Service) est contacté et approuve les montants supplémentaires avant le remorquage.
Roulements	Tous les roulements et bagues à lubrification interne uniquement.
Système d'injection de carburant	Inclus : injecteurs, manchons, rampe commune (régulateur électronique de pression de carburant et capteur de pression)
Telematics Gateway	Dispositif TGW et matériel associé (antenne, harnais de recouvrement de cabine, câbles d'antenne)
Tête de cylindre	Inclus : ensemble, moulage, boulons, bouchons, manchons
Thermostat (réfrigérant)	Inclus : Couvercle latéral du thermostat
Tube et capuchon de remplissage d'huile	
Tuyaux et conduites, fournis avec le moteur	Transport des fluides : moteur à moteur monté
Unité de contrôle électronique du moteur (EECU)	
Vilebrequin	
Volant d'inertie	Inclus : boîtier et couronne

LISTE DES COMPOSANTES MOTEUR MAJEURES COUVERTES INCLUSIONS ET LIMITATIONS**60 mois ou 500 000 miles (804 672 km)**

Arbre cames, chapeaux et boulons	Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des valves et des injecteurs ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont PAS couverts.
Bielles, chapeaux et boulons	
Boîtier du thermostat	
Carter de volant d'inertie	
Châssis d'échelle	
Engrenages	Engrenages à lubrification interne uniquement (distribution et renvoi)
Forgeage vilebrequin	Forgeage vilebrequin
Moulage de la tête de cylindre et boulons	
Moulage du bloc-cylindres, chapeaux principaux et boulons	
Moulage du collecteur d'admission	
Moulage du collecteur d'échappement	
Plaque de montage de l'engrenage	Exclus : Couvercle d'engrenage

Ces limitations et exclusions sont importantes et doivent être lues et comprises.

Limitations – L'obligation de Prevost se limite, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses. Les pièces ou assemblés défectueux remplacés deviendront la propriété de Prevost. Les réparations sous garantie effectuées par un Centre de service Prevost ou un fournisseur de service autorisé conformément aux conditions de la garantie énoncées dans les présentes sont gratuites. La garantie ne peut être accordée que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de service Prevost ou d'un fournisseur de service autorisé dès sa découverte et le véhicule doit être rendu disponible, en temps opportun pendant la période de couverture, pour réparation.

Exclusions :

- Réparation** : Dans le cas de pièces couvertes reconnues défectueuses, un échange avec des pièces réusinées en usine peut avoir lieu. Les réparations sous garantie ne constituent pas une prolongation de toute période de garantie pour tout véhicule, composante ou pièce.
- Dommages** : Les dommages résultant d'une mauvaise application, d'une mauvaise utilisation, d'accidents, de négligence, d'opérations inappropriées, de modifications, de stockage ou de transport, d'une opération à des vitesses excessives, d'un chargement au-delà de la capacité de charge nominale de l'usine, le non-respect des procédures d'inspection, d'entretien et de service recommandées par Prevost et les services d'entretien inadéquats ou insuffisants ne sont pas couverts.
- Dommages progressifs** : Les dommages résultant du défaut de l'opérateur de prendre des précautions raisonnables pour atténuer les dommages ne sont pas couverts. Les dommages à une pièce couverte résultant de la défectuosité d'une pièce non couverte ne sont pas couverts. La couverture est limitée à la défectuosité d'une Pièce couverte causant directement la défectuosité d'une pièce non couverte, lorsque des précautions raisonnables ont été prises pour atténuer les dommages.
- Application** : Les dommages résultant d'une mauvaise application, y compris, sans s'y limiter, les défaillances des composantes des véhicules utilisés au-delà des capacités de charge nominales d'usine, ou l'utilisation d'un véhicule, d'une composante ou d'une pièce à des fins pour lesquelles il n'était pas destiné ne sont pas couverts.
- Altérations** : Tout véhicule, composante ou pièce réparé(e), modifié(e) ou inspecté(e) de quelque manière que ce soit, de manière à nuire, au seul jugement de Prevost, à sa stabilité, sa durabilité ou sa fiabilité, n'est pas couvert.
- Équipement non d'origine** : Toute pièce du véhicule qui tombe en panne, fonctionne mal ou ne fonctionne pas à la suite d'une conversion ou d'une installation inappropriée d'équipement par d'autres fabricants ou fournisseurs n'est pas couverte.
- Entretien et usure des pièces** : Les exigences de maintenance et d'inspection figurant dans les manuels d'utilisation et les manuels/instructions d'entretien, y compris, sans s'y limiter, la mise au point du moteur, le nettoyage du système d'alimentation en carburant, le remplacement des lubrifiants et des éléments filtrants, les réglages de pompe/transmission/freins/liaisons d'injection du moteur, ainsi que le diagnostic, le temps de test et tous les autres réglages doivent être suivis et ne sont pas couverts. Les pièces qui sont normalement consommées ou usées pendant la durée de vie normale du véhicule et habituellement remplacées pendant le service d'entretien habituel, y compris, sans s'y limiter, les garde-boue et les supports, les garnitures de frein, les freins d'embrayage et les garnitures d'embrayage, ne sont pas couvertes.
- Plaintes en lien avec la performance** : Les plaintes de performance ne sont pas couvertes (y compris, sans s'y limiter, une faible puissance et/ou une faible économie de carburant). La couverture est limitée aux défauts de matériaux et de fabrication d'une Pièce couverte causant directement le problème de performance.
- Usure** : Prevost ne couvre pas l'usure normale des Pièces couvertes. Les défaillances dues à l'usure sont exclues. Par exemple, et sans s'y limiter, le taux d'usure des pièces de tout moteur ou transmission, et en particulier des pièces situées dans la zone de combustion et la zone du carter d'embrayage, variera en fonction des conditions de fonctionnement et de l'environnement. Les conditions, telles que la charge, la vitesse et les conditions routières, ainsi que la qualité du carburant, de l'huile de lubrification et de tous les filtres ont une relation directe sur le taux d'usure et la durée de vie des pièces. Selon la gravité de ces diverses conditions, l'usure des pièces et la défaillance qui en résulte pourraient se produire pendant la période de couverture.
- Pièces non adéquates** : Toute défaillance d'un véhicule, d'une composante ou d'une pièce causée par l'utilisation de pièces et d'accessoires, ou d'assemblages majeurs et d'unités de rechange, qui ne répondent pas aux normes d'usine n'est pas couverte.
- Relevé du compteur kilométrique** : Tout véhicule sur lequel le kilométrage ou les heures réels ne peuvent pas être déterminés facilement, ou sur lequel le compteur kilométrique, le compteur horaire ou l'unité de commande électronique a été déconnecté, désactivé ou modifié, pourrait ne pas être couvert par cette garantie.
- Accès à l'information** : Le propriétaire doit permettre à Prevost un accès intégral à toutes les données stockées et diffusées à partir de tous les dispositifs de contrôle électronique ; le non-respect de cette consigne peut entraîner la perte de la couverture de la garantie.
- Main-d'œuvre** : La main-d'œuvre pour retirer et installer une Pièce couverte n'est incluse que si un Centre de service Prevost ou un fournisseur de service autorisé a initialement installé la Pièce couverte. La main-d'œuvre pour les heures supplémentaires et/ou les primes d'équipe n'est pas couverte. La main-d'œuvre excessive pour une réparation couverte par la garantie en raison de l'installation préalable de l'équipement n'est pas couverte.
- Dépenses diverses** : Les repas, l'hébergement, les frais de communication, le temps et les dépenses de déplacement, la perte de cargaison, les temps d'arrêt, la perte de profit/revenu, les véhicules de location, les salaires des conducteurs et autres dépenses diverses ne sont pas couverts. Les fournitures d'atelier, l'huile de lubrification, les lubrifiants, les scellants, l'antigel, les éléments filtrants et la main-d'œuvre effectuée par un emplacement non approuvé ne sont pas couverts.
- Composantes supplémentaires** : Les composantes ou pièces qui ne sont pas installées par Prevost ne sont pas couvertes. Au cours d'une réparation couverte par la garantie, le temps supplémentaire pour retirer les composantes installées par le client ne sera pas couvert par la garantie. Les dossiers de fabrication en usine de Prevost seront déterminants quant aux composantes installées en usine.
- Remorquage** : Sauf disposition expresse dans le présent certificat de garantie, les frais de remorquage ou de service routier ne sont pas couverts. Les pannes causées par une mauvaise technique de remorquage ne sont pas couvertes.
- Transmissions automatiques Allison et systèmes de stockage et de distribution de carburant** : Les transmissions automatiques Allison et les composantes de stockage/distribution de carburant alternatif (GNC/GNL/DME) utilisées dans les Autocars Prevost sont garantis par leurs fabricants respectifs et non par Prevost. Reportez-vous aux déclarations de garantie des fabricants.
- Consommation d'huile** : Avant qu'une réclamation basée sur une consommation d'huile excessive ne soit considérée, le propriétaire doit fournir la preuve que tous les entretiens recommandés ont été effectués et soumettre une documentation adéquate pour montrer que la consommation d'huile dépasse les normes publiées par Prevost. En aucun cas cette garantie ne couvrira les réparations liées à une consommation d'huile excessive après le premier de 24 mois, 250 000 milles, 402 000 kilomètres.
- Dommages en lien avec l'environnement** : Les pièces en tissu, cuir, bois, caoutchouc, matières synthétiques, peinture ou chrome qui ont été affectés par l'exposition aux éléments ou à des produits chimiques, y compris, sans s'y limiter, les ventes routières/produits chimiques, les retombées industrielles ou l'utilisation de nettoyeurs, de polis et/ou de cires inappropriés ne sont pas couverts.
- Pneus** : Sauf disposition expresse dans les certificats de garantie couvrant les composantes des gaz à effet de serre (GES), les pneus ne sont couverts que par les garanties fournies par le fabricant de pneus. L'étalonnage du système de surveillance de la pression des pneus suite à la permutation ou au remplacement des pneus n'est pas couvert.
- Modifications** : Prevost se réserve le droit d'apporter des modifications au design ou d'apporter des ajouts à ses produits, sans encourir aucune obligation d'installer les mêmes modifications sur les véhicules construits précédemment.

CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION, LÉGALE OU AUTRE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET DE TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DE LA PART DU FABRICANT Y COMPRIS, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES. LE FABRICANT N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À ASSUMER EN SON NOM TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LA VENTE DE VÉHICULES, COMPOSANTES OU PIÈCES.
